

Notre démarche

Un diagnostic de la voirie du territoire a été réalisé selon un protocole précis intégrant plus d'une quinzaine de critères liés à la pratique du vélo (accidentologie, dénivellation, revêtements de sol, aménagements cyclables...).

Les résultats ont été validés et enrichis par le témoignage de cyclistes pratiquants. Plus de 50 particuliers ont participé à la démarche aux côtés des associations locales et des techniciens des communes et du Grand Lyon.

Le rendu de ce diagnostic se traduit par une carte de la cyclabilité. Le système simple de code couleur permet de mieux choisir ses itinéraires. Il permettra également de cibler les futurs aménagements à réaliser pour éliminer progressivement les points noirs.



Pour préparer et choisir votre itinéraire à vélo dans le Grand Lyon, vous pouvez vous connecter depuis votre ordinateur ou votre smartphone sur :

www.geovelo.fr/lyon

Quelques conseils

OÙ ROULER ?

Ce qui est obligatoire

- Respecter le code de la route !
- Emprunter les aménagements cyclables signalés comme obligatoires (panneau rond sur fond bleu)

Ce qui est autorisé

- Rouler sur la chaussée : le vélo est un véhicule à part entière au même titre qu'une automobile.

Ce qui est interdit

- Rouler sur les trottoirs (seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à rouler sur les trottoirs).
- Emprunter les voies de bus, sauf si la signalisation indique que la voie est aussi ouverte aux cyclistes.
- Emprunter les voies de tramway.
- Prendre les sens interdits, sauf si la signalisation indique que le double-sens est autorisé pour les cyclistes.
- Remonter une file de véhicule par la droite. Vous ne pouvez le faire que lorsqu'un aménagement spécifique le permet : bande cyclable, voie pour tourner à droite...



COMMENT SE COMPORTER VIS-À-VIS DES AUTRES USAGERS ?

- Se tenir à distance des poids lourds (bus, camions) dont les angles morts sont nombreux.
- Anticiper les éventuels changements de direction des véhicules quand on les dépasse par la gauche ou quand un aménagement permet de les dépasser par la droite (bande cyclable, voie de tourne à droite).
- Signaler ses propres changements de direction et s'assurer que les autres usagers les ont bien compris.
- Aux croisements, chercher le regard des automobilistes pour vous assurer qu'ils vous ont bien vu.
- Laisser la priorité aux piétons.

Bien s'équiper



L'équipement du vélo	L'équipement du cycliste
OBLIGATOIRE	
<ul style="list-style-type: none"> • freins avant et arrière • phare et catadioptre blanc à l'avant • phare et catadioptre rouge à l'arrière • réflecteurs de roue, réflecteurs de pédale • sonnette 	<ul style="list-style-type: none"> • gilet haute visibilité hors agglomération, de nuit ou quand la visibilité est insuffisante
RECOMMANDÉ	
<ul style="list-style-type: none"> • antivol solide (U) • garde-boue • carter de chaîne • béquille • panier et / ou sacoches • rétroviseur • écarte-auto 	<ul style="list-style-type: none"> • casque • gilet haute visibilité, vêtements clairs • brassards réfléchissants (aux poignets, aux chevilles) • vigilance et courtoisie

Pariez sur le vélo !

Rapide

Pour les trajets de 300m à 6km en ville, le vélo est le moyen de transport le plus rapide. Sa vitesse moyenne en ville est de 14km/h.

bon pour la santé

30 min de vélo par jour réduisent par deux les risques cardio-vasculaires.

écologique

Le vélo ne pollue pas et permet de mieux respirer.

...et économique !

L'utilisation du vélo peut être jusqu'à 300 fois moins chère que la voiture.



L'Agenda 21 Vallée de la Chimie

Piloté par le Grand Lyon et les communes du territoire, l'Agenda 21 territorial de la Vallée de la Chimie contribue à répondre aux enjeux du développement durable de notre territoire.

Il pose les questions cruciales d'acceptabilité et de coexistence durable entre tous les utilisateurs du territoire. Il est question de culture du risque technologique, de lutte contre les nuisances, d'habitat économe et performant, de conditions de déplacements, mais également de formations expérimentales, de promotion des pratiques durables, d'écologie industrielle, de nouveaux usages pour le Rhône et le Port...

Autant de domaines à considérer pour créer les conditions d'un mieux vivre ensemble, offrir à tous des perspectives nouvelles, dans une volonté commune de partage et d'équilibre.

Pour avoir plus d'informations sur l'Agenda 21 Vallée de la Chimie, sur son programme d'actions ou pour participer à la démarche :

a21valleedelachimie@grandlyon.org



Une réflexion globale sur les déplacements dans la Vallée de la Chimie

Depuis 2007, les acteurs locaux travaillent ensemble pour améliorer les conditions de déplacements sur le territoire. Suite à un vaste diagnostic, un Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) a été construit. Son programme d'actions compile des mesures visant à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (tels que la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage...) notamment pour les trajets domicile / travail.

Pensez par exemple à vous inscrire sur le site :

www.covoiturage-valleedelachimie.fr



La signalisation

<p>Aménagement cyclable obligatoire</p>	<p>Voie de bus autorisée aux cycles</p>
<p>Aménagement cyclable facultatif</p>	<p>Accès interdit aux cycles</p>
<p>Accès interdit, sauf pour les cycles</p>	<p>Rue dont un sens est réservé à la circulation des cycles</p>
<p>Zone de rencontre</p> <p>En agglomération, zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. Vitesse limitée à 20 km/h.</p>	<p>Voie verte</p> <p>[réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés].</p>

Le Double-sens cyclable :

Dans certaines rues à sens unique, la possibilité est donnée aux cyclistes de les emprunter dans les deux sens. La présence du panneau «Sens interdit sauf cyclistes» à l'entrée de la rue concernée suffit pour signaler cette autorisation. Cette mesure permet une meilleure visibilité des voitures qui arrivent en face, et de raccourcir les trajets tout en évitant des axes à grande circulation.

La cartographie de la Vallée de la Chimie a été réalisée entre Mars et juillet 2011. Ce document est une photographie du territoire à cette période. Des mises à jour régulières seront effectuées pour intégrer les nouveaux aménagements.



Cyclabilité

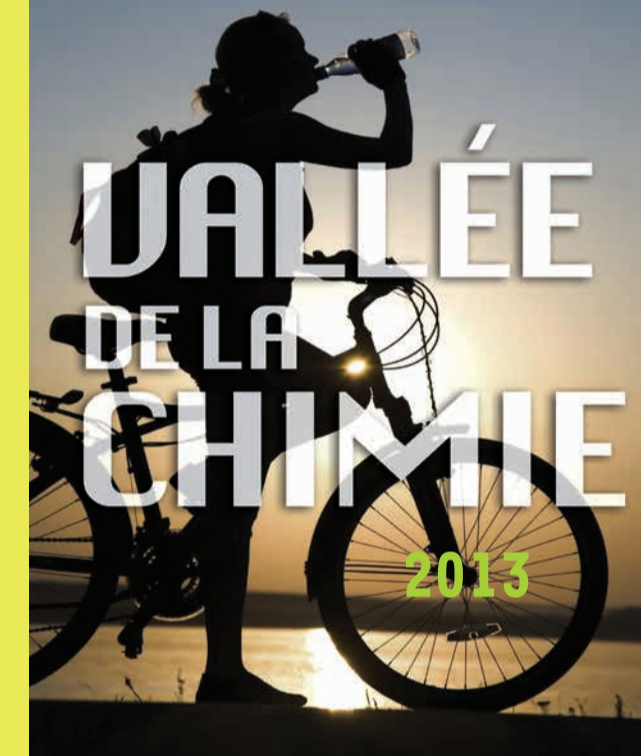
Cette carte de la Vallée de la Chimie est un outil d'information destiné aux cyclistes. Il vous aide dans le choix de vos trajets en classant différents itinéraires par niveaux de pratiques cyclables (4 niveaux, de facile à difficile).

Vallée de la Chimie
aimons l'avenir

addvc
association pour le développement durable de la vallée de la chimie

GRANDLYON
communauté urbaine

Carte de la cyclabilité



Vallée de la Chimie
aimons l'avenir

Ne jetez plus vos vélos !

Ayez le bon réflexe économique et écologique avant de vous séparer de vos cycles. Quel que soit leur état, ceux-ci peuvent être réparés ou recyclés et réutilisés !

Plus d'infos :

LE RECYCLEUR, atelier mécanique d'aide à la réparation des cycles

www.recycleur.org / 04 72 00 23 57



Le "chemin du barrage" permet d'accéder au pont pour franchir le Rhône (en longeant l'autoroute A7).



Des aménagements récents permettent de longer les usines du secteur "quai Louis Aulagne".



Une bande cyclable est aménagée le long du boulevard de l'Europe. Vous pouvez également utiliser les rues parallèles moins fréquentées.



Emprunter "l'allée du Rhône" pour accéder à l'île de la Chèvre.



Le pont de Vernaison est un passage obligé pour franchir le Rhône. En cas de circulation automobile dense, prenez votre place sur la chaussée en évitant de rouler trop près du trottoir car cela vous rend moins visible.



Niveau de cyclabilité :

- Cyclabilité de loisirs
- Cyclabilité moyenne
- Cyclabilité experte
- Non-cyclable

Aménagement cyclable :

- - - Aménagement cyclable facile
- - - Aménagement cyclable moyen
- Chemin cyclable
- ➤ Sens des aménagements cyclables

- Difficulté ponctuelle sur le réseau
- Gare SNCF
- Arceau de stationnement vélo
- Barrière anti-voiture
- Toilette publique
- Aire de pique-nique